

DUETTO IMMO SCI



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 24 juin 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 6 juillet 2023 sous réserves d'incidents

Par acte SSP en date du 04/07/2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

DUETTO IMMO

Objet social : la construction, l'acquisition, notamment par voie d'apport ou d'achat, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, droits et biens immobiliers, notamment à usage d'habitation, professionnel ou commercial ;

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social de la société, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion ou de société en participation

Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.



Ecrit par Echo du Mardi le 6 juillet 2023

Siège social : 5 La Ruelle 84110 VILLEDIEU

Capital : 1000 euros

Gérance : M. Ludovic RUSCONI et Mme Julie RUSCONI demeurant ensemble 5 La Ruelle 84110 VILLEDIEU

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'AVIGNON